

**GAZIFÈRE INC.**  
**PROGRAMME DÉDIÉ À L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR**  
**COMMERCIAL**  
**PHASE III**

**MISE EN CONTEXTE**

Dans le cadre du dossier R-3924-2015, Gazifère a présenté pour une première fois une demande relative à l'introduction de trois programmes commerciaux visant à favoriser davantage le développement du marché du gaz naturel dans le secteur de l'Outaouais. Dans sa proposition<sup>1</sup>, Gazifère énonçait les quatre raisons l'ayant initialement motivée à déposer cette demande :

- **La hausse des coûts de construction** découlant de nouvelles pratiques de travail imposées par des normes plus strictes entourant la santé et la sécurité au travail;
- **La compétitivité de l'électricité** (l'alimentation d'un bâtiment au gaz naturel occasionne des travaux et des étapes supplémentaires pour les entrepreneurs. De plus, l'achat d'équipements au gaz naturel engendre des coûts additionnels);
- **Le manque de notoriété des appareils alimentés au gaz naturel** (l'existence d'autres appareils que ceux utilisés pour le chauffage de l'eau et de l'air);
- **La difficulté à réaliser des projets de conversion** par manque de rentabilité.

Dans sa décision D-2016-014<sup>2</sup>, la Régie a approuvé la proposition de Gazifère quant aux trois programmes commerciaux suivants, à titre de projets pilotes, et ce, pour une durée de deux ans :

- **Programme dédié aux immeubles multilogements;**
- **Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel;**
- **Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial.**

Suivant le dépôt du premier suivi<sup>3</sup> des trois programmes commerciaux, Gazifère a demandé la reconduction des projets pilotes, pour une troisième année. Cette demande de reconduction a été accueillie par la Régie, pour l'année 2018, aux termes de la décision D-2017-133<sup>4</sup>.

Dans le cadre du dossier R-4032-2018, la Régie a accueilli à nouveau la demande de reconduction des programmes, pour les années 2019 et 2020, toujours dans l'objectif de permettre à Gazifère de bonifier ses analyses par l'ajout de participants et d'années complètes de consommation.

Dans le dossier de fermeture des livres 2019, Gazifère a déposé un rapport annuel<sup>5</sup> présentant les résultats des trois programmes commerciaux approuvés à titre de projets pilote. Ce rapport

---

<sup>1</sup> Dossier R-3924-2015, Phase 2, pièce B-0077, GI-22, Document 1, page 2 de 15.

<sup>2</sup> Décision D-2016-014, dossier R-3924-2015, pages 48 et 62.

<sup>3</sup> Dossier R-4003-2017, Phase 2, pièce B-0041, GI-7, Document 3.

<sup>4</sup> Décision D-2017-133, dossier R-4003-2017, Phase 3, page 46.

<sup>5</sup> Dossier R-4122-2020, Phase 2, pièce B-0030, GI-11, Document 10.

faisait état de deux demandes particulières, l'une concernant les programmes dédiés aux immeubles multilogements et l'autre liée au programme destiné à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel :

« [...] »

- *Propose de mettre fin au projet pilote du programme dédié aux immeubles multilogements et demande que ledit projet devienne permanent à compter de l'année 2021;*
- *Propose de maintenir le suivi des appareils et groupes d'appareils pour l'année 2020, mais demande de mettre fin au projet pilote afin que ledit programme commercial [dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel] devienne permanent à compter de l'année 2021. »<sup>6</sup>*

Dans sa décision D-2020-090, la Régie a déterminé qu'elle traitera « *la demande relative aux programmes commerciaux de façon distincte mais parallèle avec la fermeture réglementaire des livres* »<sup>7</sup>. Les programmes dédiés aux immeubles multilogements ainsi qu'à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel ont donc été traités dans le cadre de la phase 2 du présent dossier.

Seul le programme lié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel, destiné au secteur commercial, doit donc encore faire l'objet d'une demande spécifique de reconduction pour les années 2021 et 2022, laquelle est formulée dans le présent document. En effet, seul ce programme n'a fait l'objet d'aucune demande spécifique dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres 2019 puisqu'il a été officiellement lancé au début de l'année 2019. L'absence d'années complètes de consommation ne permettait pas à Gazifère d'effectuer un suivi adéquat du programme et de formuler une demande afin de rendre permanent ce projet pilote.

Par conséquent, dans le cadre de la présente phase, Gazifère demande l'autorisation de reconduire, pour les années 2021 et 2022, le programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial à titre de projet pilote. Gazifère propose que les modalités et le traitement comptable associés à ce programme soient maintenus.

## **PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR COMMERCIAL**

Ce programme prévoit l'ajout de charges auprès de la clientèle existante et a pour objectif d'offrir une aide financière aux petits clients commerciaux, et plus particulièrement ceux qui sont en affaires depuis plus de douze mois. L'aide financière prévue pour ce programme peut atteindre l'équivalent des revenus de distribution anticipés sur une période de trois ans.

Tel que mentionné ci-dessus, Gazifère a officiellement lancé ce programme auprès de sa clientèle au début de l'année 2019. Au cours de cette première année de lancement, quatre participants ont bénéficié d'une aide financière pour l'ajout d'appareils.

---

<sup>6</sup> Dossier R-4122-2020, Phase 2, pièce B-0030, GI-11, Document 10, pages 45 et 46 de 46.

<sup>7</sup> Décision D-2020-090, Dossier R-4122-2020, Phase 2, page 6, paragraphe 9.

Le processus d'adhésion à ce programme s'avère un peu plus complexe à administrer et à expliquer aux participants que celui des deux autres programmes commerciaux. En effet, le processus exige d'abord une analyse de la situation particulière de chaque participant afin de déterminer sa qualification au programme ainsi que le montant de l'aide financière admissible et de l'obligation minimale de consommation annuelle à respecter. Des discussions sont ensuite entreprises avec le participant afin de lui expliquer les modalités et les conditions à respecter. Finalement, une entente prévoyant les obligations du participant et les conditions d'application de la pénalité advenant le non-respect de celles-ci à la date de suivi, doit être signée par le client pour officialiser sa participation.

Malgré un processus un peu plus complexe ainsi qu'un lancement tardif, le programme a reçu une belle réception de la part de la clientèle commerciale de Gazifère. À cet effet, le programme compte quatre participants pour l'année 2019 et trois participants, confirmés à ce jour, pour l'année 2020 (trois participants additionnels sont présentement en cours de processus)<sup>8</sup>. Vu l'intérêt que suscite le programme et le fait qu'il permet à Gazifère d'offrir un accompagnement sur mesure à ses clients commerciaux en fonction de leurs besoins, l'entreprise estime que l'avenir du programme est prometteur et demeure une solution efficace pour promouvoir les avantages ainsi que les possibilités d'utilisation du gaz naturel.

Gazifère demande donc l'approbation d'un budget annuel de 20 000 \$ pour les années 2021 et 2022. Cette aide financière annuelle sera divisée en deux; la première partie du montant, soit 10 000 \$, sera destinée à l'ajout d'appareils chez la clientèle existante alors que la deuxième partie sera destinée au volet conversion<sup>9</sup>. À ce jour, Gazifère possède un historique démontrant qu'une aide financière annuelle d'environ 10 000 \$ a été remise aux clients au cours des années 2019 et 2020. Le montant d'aide financière proposé par l'entreprise pour le premier volet est donc représentatif de cet historique. Gazifère estime également qu'il est raisonnable de proposer un montant équivalent pour le deuxième volet du programme

## CONCLUSION

Bien que le programme commercial dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial ait été lancé tardivement, ce dernier a été reçu positivement par la clientèle commerciale de Gazifère et connaît déjà une certaine croissance. De plus, les raisons motivant initialement la mise en place des programmes commerciaux demeurent toujours d'actualité et confirment la nécessité de miser sur des activités encourageant la promotion des nombreuses options pour l'utilisation du gaz naturel. La reconduction du présent programme commercial est

---

<sup>8</sup> Il est important de souligner que la situation pandémique et économique actuelle a certainement affecté les résultats obtenus au cours de l'année 2020. Il est donc raisonnable de penser que les fermetures des commerces au printemps dernier auront occasionné un certain manque à gagner pour plusieurs entreprises créant ainsi un impact sur le nombre de participants cette année.

<sup>9</sup> Le volet conversion constitue une proposition d'élargissement des programmes commerciaux afin de prévoir une aide financière pour les nouveaux clients désirant faire l'acquisition d'équipements de base (chauffage de l'eau et de l'air). Il a été proposé que ce volet soit offert uniquement dans le cas d'une substitution d'énergie provenant de clients alimentés par des produits pétroliers. Tous les détails de cette nouvelle proposition ont été présentés à la pièce B-0006, GI-2, Document 1, pages 35 et 36 de 38, déposée dans le cadre de la phase 1B du présent dossier.

donc d'autant plus important puisqu'il permet à Gazifère d'offrir un accompagnement et des solutions sur mesure à sa clientèle commerciale.

Par ailleurs, Gazifère possède encore trop peu de données de consommation, à ce jour, sur les participants (les quatre participants de 2019 auront une première année complète de consommation d'ici la fin de l'année 2020, tandis que les participants de l'année 2020 n'ont que quelques mois de consommation à leur actif) pour permettre de déposer une analyse et des tendances étoffées sur ces derniers et leur consommation.

Au cours des deux prochaines années, Gazifère continuera à colliger les données nécessaires pour déposer des suivis annuels sur ce programme. Dans le cadre du dossier de fermeture des livres 2022, il sera potentiellement possible de revoir les hypothèses utilisées par Gazifère. Dans l'immédiat, Gazifère demande à la Régie de reconduire, pour les années 2021 et 2022, le programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial à titre de projet pilote et d'accorder un budget annuel de 20 000\$ pour ce programme.